

BULLETIN D'INSCRIPTION

Secrétariat ouvert à partir de 16 heures le samedi et 7 heures le dimanche

ATTENTION

INSCRIPTION POSSIBLE SUR PLACE MAIS MAJORATION DE 5 euros

	Samedi 29 août Les allumés 21kms nocturne départ 21h15	Dimanche 30 août Le "maxi" bol d'air 21 kms départ 9h30	Dimanche 30 août Le "mini" bol d'air 11 kms départ 9h30	Le défi 21kms nocturne +21kms dimanche =42kms en 2 étapes
Licenciés FFA, FFTri (avant le 28/08/09)	12 euros	12 euros	6 euros	22 euros
Licenciés FFA, FFTri (sur place)	17 euros	17 euros	11 euros	27 euros
Non Licenciés (avant le 28/08/09)	13 euros	13 euros	7 euros	24 euros
Non Licenciés (sur place)	18 euros	18 euros	12 euros	29 euros

Je désire m'inscrire à l'épreuve ci-dessus **dont j'ai coché la case** et j'accepte le règlement.

NOM : _____ **PRENOM :** _____ **SEXE :** _____

ANNEE DE NAISSANCE : _____ **CATEGORIE :** _____ **N° TEL :** _____

ADRESSE : _____

CLUB : _____ **N° LICENCE :** _____

Le **2009** Signature du concurrent ou représentant légal pour les mineurs

Tous en course sur la Côte de Lumière

REGLEMENT

**Documents à fournir à l'organisation et à envoyer à l'Union des commerçants, BP 524, 85800 SAINT GILLES CROIX DE VIE
AVANT LE 27 AOUT 2009**

- Bulletin d'inscription ci-joint dûment rempli.
- Photocopie de **la licence FFA, pass-running, FF Tri** pour les licenciés.
- Photocopie d'un **certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la course à pied en compétition datant de moins d'un an à la date de l'épreuve.**
- Autorisation parentale pour les mineurs (11kms)
- Chèque d'inscription à la course choisie libellé à l'ordre de l'Amicale du Personnel de Saint-Gilles croix de Vie.
- Toute inscription incomplète ne sera pas prise en compte.
- En cas de désistement de la part d'un concurrent, aucun remboursement ne sera effectué sauf cas de force majeure (blessure justifiée par certificat médical ou décès).

Le retrait des dossards et les inscriptions s'effectueront sur le village au Tennis Club du Jaunay situé sur l'avenue de l'Atlantique à Saint Gilles Croix de vie.

Mise hors course: tout concurrent surpris à jeter des déchets quelconques sur le parcours sera disqualifié.

Assurance : Les organisateurs ont souscrit une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile, celle de leurs préposés et de tous les participants. Les licenciés F.F.A. bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

C.N.I.L. : Conformément à la loi informatique et liberté du 06/01/1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant.

Renseignements : 09 60 50 82 99 ou 06 18 32 40 85

E-mail : massonneaustephane@orange.fr

Bulletins inscription à télécharger sur le site Jogging Club St Hilaire de Riez :
www.jogclubsthilaire.com